



# La compagnie aérienne du pays d'accueil nous laisse embarquer et terminons en quarantaine

Par **julien2805**, le **27/04/2022** à **15:14**

Bonjour,

En compagnie de ma femme et de mon enfant de 20 mois nous avons optés pour un voyage à Malte ( pays membre de l'UE).

Ma femme et moi même avons contracté à multiples reprises le covid dont la dernière en date Janvier 2022, n'étant pas vacciné. Nous avons ainsi obtenu chacun notre certificat de rétablissement pouvant servir de pass de circulation pour les pays membre de UE et dans en France.

Après avoir contacté l'ambassade de France et regardé sur des sites officiels nous avons compris que nous pouvions nous rendre en vacance à Malte à condition que le pass est valide en france.

Nous avons réservé le séjour, acheté deux billets d'avion auprès de la compagnie AIR MALTA via l'agence en ligne OPODO.

Le jour du départ nous arrivons à l'aéroport d'Orly, sommes accueillie par un agent de la compagnie Air malta qui scanne nos pass sanitaire, s'agissant du résultat effectué par un PCR il regarde à deux fois et nous laisse passer. Celui-ci nous confirme que c'est bon et nous souhaite un bon voyage.

Suite à un retard durant le vol nous arrivons tardivement à 22H à l'aéroport de Malte, récupérons nos bagages. Et nous rendons à la douane à ce moment la un personne nous fait sortir de la file et nous demande nos documents ainsi que le pass sanitaire.

Ma compagne et mon bébé passe dans un premier, l'agent du quai scan le pass sanitaire et lui souhaite de bonne vacance.

Arrive mon tour je donne mon passport ainsi que mon QR code, celle-ci me dit que je ne peux pas passer car je ne suis pas vacciné. C'est alors que je lui montre mon certificat attestant mon test PCR ainsi que mon certificat de rétablissement. Celle ci me dit qu'il est impossible de passer si nous n'avons pas une dose minimum.

Ils nous retournent que c'est à nous de nous informer.

Nous sommes dans l'incompréhension car cette même compagnie nous laisse entrer dans l'avion pour finalement nous placer en quarantaine.

Ma femme n'ayant pas de vaccin est passée, cela prouve que leur appareil ne fonctionne pas bien et que cela est aléatoire car nous avons tout deux un QR code de rétablissement suite à une détection d'un PCR.

Nous avons donc dû payer un hôtel de notre poche sans compter l'alimentation. Nous ne pouvions pas sortir ni même préparer un repas convenable pour notre enfant.

Nous avons dû trouver des billets d'avion dont les prix ont augmenté car des dizaines de français comme nous bloqué regardé un billet pour rentrer rapidement.

Nous avons perçu un remboursement d'à peine 40 euros de taxes d'aéroport sur le vol que nous n'avons pas pris.

Quel recours avons nous ? à qui nous adresser ? Avez vous des pistes à nous fournir ? Nous aimerions prouver la faute de la compagnie et obtenir le remboursement des frais engendrés car la compagnie nous laisse prendre un vol sachant que pour eux nous devons pas être dans le vol.

merci beaucoup

Par **Marck.ESP**, le **27/04/2022 à 16:13**

Bonjour

<https://airmalta.com/fr/questions-juridiques-et-reglements/avis-de-refus-dembarquement>

Si vous n'aviez pas souscrit d'assurance ou réglé votre voyage à l'aide d'une carte comportant l'assurance voyage, à part adresser une réclamation à la compagnie et contacter une association de défense des consommateurs, il est difficile d'envisager une autre procédure.

Par **youris**, le **27/04/2022 à 17:34**

bonjour,

êtes-vous certain que le vaccin contre le covid n'était pas exigé le jour de votre départ pour Malte ?

Je crois que Malte a été le premier pays de l'UE à exiger le vaccin anti-covid pour y pénétrer.

salutations